AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2010
FR0012616852-FS0944

9 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CERENIS THERAPEUTICS HOLDING

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 septembre 2016, la société JP Morgan Asset Management (UK) Limited[1] (60 Victoria Embankment, Londres, EC4Y 0JP, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients sous mandat, a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 septembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CERENIS THERAPEUTICS HOLDING, et détenir, pour le compte desdits clients, 890 979 actions CERENIS THERAPEUTICS HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CERENIS THERAPEUTICS HOLDING sur le marché.

[1] Contrôlée par la société JP Morgan Asset Management Holdings Inc.
[2] Sur la base d'un capital composé de 17 898 263 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.